

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le **10** du mois de **juin** à **19h30**, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Ludovic RODRIGUES, Maire.

Présents : Mme Audrey BRUNET, M. Jean-Baptiste DARRICAU, M. Emmanuel DELHEURE, Mme Marie DUBOURG, M. Didier ERAMBERT M. Michel FLECHELLE, Mme Séverine FREDE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Elodie LINARES, M. Marc LURO-MIEYAA, M. Jean-Lou MEUNIER, Mme Anne-Charlotte RUBIO, Mme Stéphanie WEBER

☞ formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sophie PELLIZZA donne procuration à L. RODRIGUES,

M. Michel FLECHELLE a été élu secrétaire.

Délibération n° 11 : Cession mini-bus de la commune de Saint-Castin

Le Maire informe l'Assemblée, que par délibération en date du 10 septembre 2025, le Conseil municipal avait approuvé la dissolution du SIVU de transport scolaire Maucor Saint-Castin.

Il précise que, dans les conditions de liquidation du Syndicat, était acté le transfert des biens acquis par celui-ci, postérieurement à sa création, à la commune de Saint-Castin.

Dès lors, la Commune est donc devenue propriétaire du minibus.

Ce véhicule n'a plus d'utilité à ce jour et un acquéreur a été trouvé pour procéder à sa vente. Le maire propose donc à l'Assemblée de procéder à cette cession pour un montant de 7 900 €.

Vu la délibération en date du 25 septembre 2025,

Considérant que le mini bus appartenant à la Commune n'est plus utilisé,

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre le mini-bus immatriculé n° HD 406 QN à la SAS COIN GASCON pour un montant de 7 900 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Ludovic RODRIGUES